



## Que faire avec une mauvaise isolation

Par **Karma12345**, le **07/12/2022** à **22:52**

Bonjour,

Je viens vers vous avec quelques questions. Je vous expose la situation:

Nous vivons dans un logement de 70 m<sup>2</sup>, où l'isolation laisse à désirer. Le système de chauffage est récent mais il surconsomme excessivement vu que toute la chaleur engrangée se dissipe rapidement (de 22 c à 18 c en a peine 1 heure). L'année précédente nous avons plus de 200€ de mensualités EDF en programmant les chauffages à 19 c, et nous utilisons en plus un système de chauffage alternatif. Aujourd'hui nous avons 12 c le matin dans le salon, 11 c au sol. Le logement qui se trouve en dessous du nôtre est en travaux et il n'y a pas d'isolation au plafond ( ce sont les mêmes propriétaires). Ces propriétaires me disent qu'ils attendent toujours l'artisan pour l'isolation de l'appartement inférieur seulement le froid n'est plus supportable et nous avons peur de surconsommer et de payer une fortune en électricité. Leurs solution: nous loger dans un logement du même bâtiment mais 100€ plus chère par mois.. ce qui n'est pas pensable..

Savez vous comment pouvons nous faire ? Y a t'il des recours, des solutions à ce problème ?

Merci beaucoup par avance !

cordialement

Par **yapasdequoi**, le **08/12/2022** à **03:57**

Bonjour

Avez eu un diagnostic DPE lors de la signature du bail ?

C'est un chauffage collectif ou individuel ?

Par **Karma12345**, le **08/12/2022 à 19:46**

Bonsoir,

Non pas lors de la signature du bail, je l'ai demandé il y a quelques jours.. ( Classe D en consommation, E en émission de gaz à effet de serre)

C'est un chauffage individuel, très récent ( qui ressemble à une plaque vitrocéramique).

Par **Marck.ESP**, le **08/12/2022 à 20:51**

Bonjour

Avez vous regardé comment est chauffé l'appartement que l'on vous propose, car au prix actuel, ce n'est pas 200 mensuels que vous allez supporter, mais bien davantage.

Par **yapasdequoi**, le **08/12/2022 à 21:08**

Bonjour

Si le DPE est D, vous n'avez pas de recours légal.

Toutefois vu ce que vous énoncez, il est possible que votre système de chauffage soit insuffisant par rapport à la surface.

Il faut 1000 w pour 10 m2.